Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Regles de vote dans les sociétés civiles d'attribution

Par Visiteur

Dans la plupart des Sociétés Civiles d'Attribution tous les votes relatifs au budget prévisionnel ou à l'approbation du budget de l'année écoulée se font au prorata des parts sociales quel que soit le types de dépenses .
Or les charges se répartissent en plusieurs catégories :
- des charges relatives au fonctionnement de la SCA, à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communautaires: ces charges sont réparties proportionnellement ;
- des charges relatives aux services collectifs, aux éléments d'équipement et de fonctionnement de l'immeuble: ces charges sont réparties au prorata des tantièmes de participation;
-les charges liées à l'occupation supportées seulement si les semaines sont occupées oou louées : ces charges sont également réparties au prorata des tantièmes.
Il n'est jamais fait appel à la répartition par tantièmes lorsqu'il s'agit de voter lors de l'AG : les votes sont enregistrés en fonction du nombre de parts qu'elles représentent .
Est-ce régulier ?
Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

- des charges relatives au fonctionnement de la SCA, à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communautaires: ces charges sont réparties proportionnellement ;
- des charges relatives aux services collectifs, aux éléments d'équipement et de fonctionnement de l'immeuble: ces charges sont réparties au prorata des tantièmes de participation;
-les charges liées à l'occupation supportées seulement si les semaines sont occupées oou louées : ces charges sont également réparties au prorata des tantièmes.
Il n'est jamais fait appel à la répartition par tantièmes lorsqu'il s'agit de voter lors de l'AG : les votes sont enregistrés en fonction du nombre de parts qu'elles représentent .
Est-ce régulier ?

Je comprends pas:

-Les tantièmes de propriété ne sont-ils pas proportionnels à la valeur des parts sociales?

-Que prévoit vos statuts sur la question du paiement des charges?

Très cordialement.